

**C.L.A.S. COLLEGE**  
**ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**  
**SAISON 2019-2020**

NOM : ..... Prénom : .....  
Classe : ..... Redoublant : oui  non

Quelles sont vos attentes par rapport au CLAS et pour quels motifs souhaitez-vous inscrire votre (vos) enfant(s) ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Le ..... Signature des parents : Signature du jeune :

✂-----



MAISON DES HABITANTS – Pôle Education Jeunesse Prévention– rue des Marronniers – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER – Tél. 04.74.94.25.53

**C.L.A.S. COLLEGE 2019-2020**  
**ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE**  
**REGLEMENT INTERIEUR**

- ✓ Réservé aux élèves habitant la commune et/ou fréquentant le Collège des Allinges.
- ✓ Horaires : deux temps d'accueil sont prévus : 16h15 ou 17h15. Le CLAS se termine à 18h30.
- ✓ Lieux d'accueil : au Local Jeunes les lundis et vendredis, au Centre de l'Enfance les mardis et jeudis.
- ✓ Inscription à la période obligatoire (3 dans l'année scolaire), à raison d'au moins 2 séances par semaine, selon les places disponibles. Réinscription obligatoire à la Maison des Habitants ou au Nymphéa avant chaque début de période.
- ✓ Les parents doivent venir faire le point régulièrement sur l'évolution de leur enfant avec l'animateur.
- ✓ Facturation au mois selon le quotient familial. Paiement sur facture le mois suivant : en espèces (apporter l'appoint), par carte bancaire, par télépaiement sur le Portail famille, par chèque à l'ordre du Trésor Public (les chèques seront encaissés au début du mois suivant), par prélèvement automatique.  
***Toute dette concernant les activités de la Maison des Habitants (Garderie périscolaire, Restauration collective, Accueil de loisirs, CLAS) entraînera la non-inscription ou la suspension de l'inscription jusqu'au paiement de la dette à la Trésorerie de La Verpillière.***
- ✓ En cas d'absence, prévenir la Maison des Habitants le plus rapidement possible. Seules les absences pour maladie et rendez-vous médical (apporter un justificatif avant le dernier jour du mois), voyage scolaire (prévenir une semaine à l'avance) ne seront pas facturées.
- ✓ Au bout de 3 semaines d'absences consécutives non justifiées, l'inscription du jeune sera annulée pour la période en cours.
- ✓ Le cahier de liaison est un outil pour faciliter la communication entre famille, collège et animateurs. Pensez à le regarder et à l'utiliser !
- ✓ Le CLAS sera fermé certains jours de ponts et de grève définis par la Commune, même si le collège est assuré.